

Note du partiel de td VS note du partiel cm

Par **Unerousse**, le **31/03/2017** à **21:20**

Bonsoir à tous !

Alors voilà, j'aimerais bien avoir une petite aide concernant ce petit problème qui me trotte dans la tête... je vous remercie d'avance :)

je me demande si la note obtenue au partiel de TD compte beaucoup dans la note finale. Je m'explique: si par exemple j'obtiens un 7 à mon partiel de TD et un 14 à mon partiel de CM: est ce que le 7 obtenu aura un gros impact dans ma note finale (note finale= note partiel TD + note partiel final). Je ne sais pas si les coeff sont partout pareils dans les fac de droit..

Voili voilou ! encore merci :)

Par **.**, le **31/03/2017** à **23:18**

Alors cela dépend des universités.

Certaines considèrent que ta ou tes (si tu as eu 2 épreuves de TD) constituent une note de TD.

Cette note de TD compte dans ta moyenne pour la matière qu'elle affecte.

Déjà est-ce que tu sais comment ils calculent ta note de TD?

Dans ma FAC ils calculent comme ça ma note de TD.

Ils calculent ma note de TD en considérant que mon TD 1 évalué en colle vaut coeff 1 et mon TD évalué en colle vaut coeff 2, ils additionnent les deux et font une moyenne.

Ex: imaginons 15 à la première et 12 à la 2, cela donne $15+24$ (12×2) divisé par 3 (le total) = $39/60$ rapporté à 20 cela donne quelque chose comme environ 13.

Ce 13 sur 20 constitue ta note de TD (si tu n'as eu qu'une note de colle, c'est à dire au moins de février/mars dans la matière de TD tu n'as pas à te poser ce genre de question tu la connais déjà).

Ensuite ta note de TD, peu importe qu'elle soit en Droit de la Famille ou en Droit Public aura un impact oui mais uniquement sur une partie de ta note finale pour les deux matières dont

elle dérive.

La valeur de tes TD dépend de ta fac, la mienne applique le système des 1/3, le minimum en moyenne c'est 10% et le max c'est 50%.

Donc si j'ai eu 13 à ma note de TD pour le Droit de la Famille en exemple, eh bien selon les universités ce 13 comptera pour 10 à 50% de ma note finale en Droit de la Famille et la note de partielle constituera le reste dans la matière.

Pour ce qui est de ma FAC et de son propre système, ici mon 13 vaudrait 1/3 de mon Droit de la Famille et je jouerai les 2 autres tiers à mon partiel.

Cela vise à réduire l'impact des deux plus grosses matières qui ont des coeff souvent très important, tu devrais demander à ton chargé de TD quelle valeur ta fac donne aux TD sur l'évaluation de ta matière, la moyenne est généralement d'1/3 mais toutes les universités ne le font pas forcément.

Cela dépend des choix de chaque université.

Par ., le **31/03/2017 à 23:22**

J'ajoute pour préciser, Bien évidemment tes notes sont séparées, celles que tu as eu en TD de la Famille impactent uniquement la Famille et celles en public uniquement le public elles ne s'influencent pas :).

Par **Isaac Sun**, le **31/03/2017 à 23:54**

En te lisant j'ai tout de suite reconnu le système appliqué à la fac de Nancy, je trouve que le coefficient des TD de 1/3 est le plus approprié

Par **Unerousse**, le **01/04/2017 à 00:07**

merci beaucoup pour cette explication très détaillée :D

je suis allée sur le site de ma fac (je suis à montpellier) mais ils disent que la note de TD = coeff 1 et la note de partiel final = coeff 2

Et dans ma fac ils fonctionnent en fonction du nombre d'heures ; si un cours fait 33h son coefficient sera de 2 ; si un cours dure 20h il sera coefficient 1.5

(mais 2 c'est le maximum alors que j'ai vu des gens dans d'autres fac qui avaient des coeff de 5 par exemple o.O)

Donc par conséquent je pense que les coeff des partiels finaux pour les CM dans les matières fondamentales sont de 2; sachant que j'en ai trois: droit constitutionnel / droit civil / Institutions de l'union européenne. Alors que la note de TD finale, elle, sera coefficient 1.

Du coup pour la note finale je pense que oui c'est le principe des 1/3, par déduction si coeff 1 TD et coeff 2 CM ^^

Et en gros, je sens qu'en institutions de l'UE je vais me planter car le cours est très long je ne suis pas à l'aise et la prof très stricte... alors ça risque d'être la matière la plus difficile à réviser... du coup je cherche comment faire pour compenser admettons (dans le pire des cas) si je me tape un 6 ou 7 sur 20 ! je préfère prendre des précautions mais j'avoue que je suis un peu perdue dans ce système de compensation entre les matières :s

Par ., le **01/04/2017 à 00:47**

Je suis attrapé ^^ oui c'est un bon équilibre.

Bon s'ils disent que ta note de TD vaut coeff 1 et celle de partielle coeff 2 normalement c'est comme ma faculté soit 1/3.

Je suis surpris que les coefficient soient aussi faibles, chez nous il y a des disparités assez marquées selon les matières.

Par rapport aux matières il faut aussi voir comment les professeurs évaluent, apprendre son cours par coeur dans les matières où il n'y a que des questions peut être payant, mais il faut une bonne capacité de mémorisation et beaucoup de volonté.

Te faire un emploi du temps va aussi aider à ne pas te retrouver dépassé.